

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUILLET 2014

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 24 Juillet, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : THEVENET André, FERRARIS Pierre, COLIN Alain (Pouvoir à GEROLT Didier), DANJEAN Catherine, CHARPIGNY Mathilde. Absents : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

M.A.P.A. – SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE : ETUDE DES OFFRES

- a décidé à l'unanimité de retenir, pour la fourniture et la livraison des matières premières nécessaires à la préparation des repas servis par le restaurant scolaire, l'offre de l'entreprise TRANSGOURMET BOURGOGNE – LEVERNOIS - 21209 BEAUNE Cedex établie sur la base tarifaire de 1.69 € HT / repas soit 1.78 € TTC / repas.

- autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer le marché correspondant et passer la commande.

- a décidé, par 14 voix pour et 1 abstention, dans le cadre du service de restauration scolaire, de fixer les tarifs des repas à compter du 02.09.2014 comme suit :

- Tarif d'un repas pour les réguliers (tickets vendus par carnet de 10 unités) : 4.70 Euros
- Tarif d'un repas pour les occasionnels (tickets vendus à l'unité) : 5.20 Euros
- Tarif d'un repas pour les intervenants extérieurs (tickets vendus à l'unité ou par carnet de 10 unités) : 7.20 €

DEVIS FORMATION INCENDIE / EXTINCTEURS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL EN PARTENARIAT AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE

- a décidé, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise EUROFEU SERVICES – 21410 ST VIT d'un montant de 1645.00 € HT soit 1974.00 € TTC.

- autorise M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

- précise que 50% de la prestation sera refacturée par la Commune à l'Association des Professionnels de Santé.

DEVIS CONTRAT D'ENTRETIEN DES PORTES AUTOMATIQUES DE LA MAISON DE SANTE

- a décidé, par 14 voix pour et 1 abstention, de retenir la proposition de maintenance de l'entreprise PORTALP France – 69720 ST BONNET DE MURE selon l'option « Maintenance Préventive ».

- autorise M. le Maire à signer le contrat de maintenance pluriannuel correspondant.

PROJET D'ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR / BROYEUR A FEUILLES : ETUDE DE DEVIS

- M. Roger DONGUY n'a pas pris part à la délibération.

- a validé, par 12 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, le devis de l'entreprise Roger DONGUY SARL– 71470 ROMENAY d'un montant de 2333.33 € HT soit 2800.00 € TTC.

- autorise M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

SIVU ROMENAY – RATENELLE : DELIBERATION RELATIVE A LA REPARTITION DES BIENS DU SIVU ENTRE LES COMMUNES DE ROMENAY ET RATENELLE

- a validé à l'unanimité la répartition de l'actif et du passif du SIVU ROMENAY RATENELLE comme indiqué dans le tableau de répartition établi par M. Luc VOISIN, Trésorier de Cuisery, en accord avec les Maires des deux communes et le Président du SIVU Romenay-Ratenelle.

ENTRETIEN MAISON MEDICALE : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE Mme Chantal FRESNEAU (12H30 / Semaine)

- a décidé à l'unanimité de recruter Mme FRESNEAU Chantal – « Les Dourys » 71470 ROMENAY – en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire, à raison de 12H30 minutes hebdomadaires, par le biais d'un CDD à compter du 23.09.2014 jusqu'au 22.09.2015 inclus afin d'assurer l'entretien des locaux communs, des cabinets médicaux et du bureau de la coordination au sein de la maison médicale de Romenay.

SARL CPC FROID : RENOUELEMENT DES BAUX A COMPTER DU 01.10.2014 :

➤ BATIMENT COMMUNAL SITUE « RUE DES QUARTIERS »

- a décidé à l'unanimité de renouveler la location du bâtiment communal situé « Rue des Quartiers » cadastré AB 156 à la SARL CPC FROID représentée par M. Guillaume MACCORIN, co-gérant, pour une nouvelle période de 12 mois allant du 01.10.2014 au 30.09.2015.

- a décidé de fixer le loyer à 285 Euros par mois

- autorise M. le Maire à signer le bail à intervenir (bail à titre précaire et révocable).

➤ LOCAL COMMUNAL SITUE « RUE NOUVELLE » (IMMEUBLE FOSSURIER)

- a décidé à l'unanimité de renouveler la location d'une partie du bâtiment communal cadastré AB n°84 situé « Rue Nouvelle » (65 m² au rez-de-chaussée) à la SARL CPC FROID représentée par M. Guillaume MACCORIN, co-gérant, pour une nouvelle période de 12 mois allant du 01.10.2014 au 30.09.2015.

- a décidé de fixer le loyer à 140 Euros par mois

- autorise M. le Maire à signer le bail à intervenir (bail à titre précaire et révocable).

LOCATION A LA SARL APC (M. AISSANI) « IMMEUBLE FOSSURIER » : RENOUELEMENT DU BAIL A COMPTER DU 01.09.2014.

- a décidé à l'unanimité de renouveler la location à la SARL APC d'une partie du bâtiment communal situé « Rue Nouvelle » pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 01.09.2014.
- a décidé de fixer le loyer à 260 Euros par mois.
- autorise M. le Maire à signer le bail à intervenir (bail à titre précaire et révocable).

LOCATION A M. RIBOLET Michel – 1^{er} ETAGE « RUE DES QUARTIERS » : RENOUELEMENT DU BAIL A COMPTER DU 01.09.2014.

- a décidé à l'unanimité de renouveler la location d'une partie du bâtiment communal situé « Rue des Quartiers » (1^{er} étage) cadastré AB 156 à M. RIBOLET Michel, pour une nouvelle période de 12 mois allant du 01.09.2014 au 31.08.2015.
- a décidé de fixer le loyer à 102.50 Euros par mois
- autorise M. le Maire à signer le bail à intervenir (bail à titre précaire et révocable).

PROJET DE DELIBERATIONS :

➤ **MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE France (AMF) POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

- a décidé, à l'unanimité, de soutenir les demandes de l'AMF, à savoir :
 - Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
 - Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense
 - Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

➤ **MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE (AMRF) POUR LE MAINTIEN DU CONSEIL GENERAL DE SAONE ET LOIRE DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE**

- a décidé à l'unanimité de réaffirmer son opposition ferme à la suppression du Conseil Général, son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents et s'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'E.S.B.R.R. (Entente Sportive de Boulistes Romenay et Ratenelle) POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS GENERES PAR UN SEJOUR EN SAVOIE DANS LE CADRE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

- a décidé par 8 voix pour, 5 abstentions et 2 voix contre, d'allouer à l'association E.S.B.R.R. une subvention exceptionnelle de 200 €.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA COURSE CYCLISTE « LA RONDE SUD BOURGOGNE »

- a décidé, par 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, d'allouer à l'Organisation Ronde Sud Bourgogne une subvention exceptionnelle de 50 €.

ACQUISITION DE BUT RABATTABLE POUR L'U.S.R.R. (Union Sportive Romenay Ratenelle): DELIBERATION SUR LA PRISE EN CHARGE DE LA FACTURE D'UN MONTANT DE 1317.95 € TTC

- a décidé, par 6 voix pour, 6 abstentions et 3 voix contre, de prendre en charge l'acquisition d'un équipement de type « but rabattable » suivant le devis de la société EXPOLINE – EUROCOAT SA – 54110 DOMBASLE SUR MEURTHE d'un montant de 1098.29 € HT soit 1317.95 € TTC.
- autorise M. le Maire à prendre en charge la facture correspondante.

DEMANDE DE M. BOULET Stéphane – FAISEUR D'HUILE – FRANGY EN BRESSE POUR INTERVENIR PONCTUELLEMENT AU CHAMP BRESSAN LORS DES VISITES DE GROUPES (PROJET DE CONVENTION)

- autorise à l'unanimité M. Stéphane BOULET à réaliser des animations à l'huilerie du Champ Bressan dans l'objectif de présenter le fonctionnement de l'huilerie et le métier d'huilier.
- autorise en parallèle et de façon complémentaire M. Stéphane BOULET à proposer aux visiteurs, à l'issue des animations et des visites de groupes, et sans obligation d'achat, les produits issus de sa fabrication.
- précise que ce partenariat sera formalisé par la signature d'une convention.

RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

- a approuvé, à l'unanimité, le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau pour l'année 2013.

AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME

- a donné, par 9 voix pour et 6 abstentions, un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. FAVIER Christian pour la construction d'un abri de caravane sur sa propriété située au lieudit « Les Marais ».
- a décidé à l'unanimité, de ne pas donner d'avis sur la demande de déclaration préalable déposée par M. CASAGRANDE Attilio pour des travaux de ravalement de façades avec isolation par l'extérieur sur sa propriété située au lieudit « Le Champ de la Croix ».

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

- a approuvé à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

	DEPENSES	
SECTION D'INVESTISSEMENT	C/2182 Op.21	- 1200 €
	C/2158 Op. 21	+ 1200 €

RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DU SIVOM DU LOUHANNAIS

- a approuvé, à l'unanimité, le rapport relatif au prix et à la qualité du service public du SIVOM du Louhannais pour l'année 2013.

A PRIS CONNAISSANCE :

- de la date prévisionnelle du prochain conseil municipal qui aura lieu le jeudi 28 Août 2014
- du projet de signalétique (mise en place de STOP) aux intersections entre la Rue des Jardins et la Rue du Moulin, la Rue Jean Jaurès et la Rue Nouvelle, suite à plusieurs accidents (panneaux + marquage au sol)
- des courriers de remerciement de diverses associations pour le versement des subventions 2014.
- de l'organisation de cours de zumba durant l'été.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

